



Règlement du CSC Vouillé

Version janvier 2018

➤ Rappel

- ✓ L'association dite « **Cyclo Sportif Club de Vouillé** », fondée le 4 novembre 1983, a pour but la pratique du Cyclo, CycloSPORT et VTT.
- ✓ Elle a son siège à la Mairie de Vouillé, 3 place François Albert 86190 VOUILLE, et il pourra être transféré par simple décision du Comité Directeur.

➤ Accueil nouvel adhérent

Licence **obligatoire** au sein du CSC Vouillé après **3 sorties test**, lors des sorties club dominicales.

Au choix pour les adhérents : (ex pour la saison 2017/2018)

- ✚ **Licence Cyclo** : 70 €
- ✚ **Licence CycloSPORT** : 105 €

Les pratiquants Cyclo ou CycloSPORT de clubs extérieurs (**licence dirigeant refusée**) sont acceptés **occasionnellement**, moyennant une participation annuelle de 15€ et la copie de la licence. Une présence trop régulière devra se traduire par la prise d'une licence au CSC Vouillé la saison suivante.

Pour un nouvel adhérent mineur, une autorisation parentale sera demandée.

Pour tout nouvel adhérent, le CSC Vouillé met à disposition **gratuitement** un maillot officiel manches courtes. Ce maillot reste la **propriété du CSC Vouillé** pendant toute la durée de la saison. Il est à porter lors des entrainements et lors des événements (courses, cycloSPORTives, randonnées...) auxquels le club prend part.

La saison suivante, en cas de :

- ✚ **Renouvellement** de licence, le maillot est **définitivement offert** à l'adhérent concerné,
- ✚ **Non-renouvellement** de licence, l'adhérent concerné pourra au choix :
 - 1/ conserver le maillot contre la somme de 44€ (somme révisée chaque année selon le tarif du fournisseur du CSC Vouillé) à verser au CSC Vouillé,
 - 2/ rendre le maillot au CSC Vouillé. S'il est abîmé, le CSC Vouillé se réserve le droit de réclamer la somme mentionnée ci-dessus à l'adhérent concerné.



➤ Carton de course

Pour les licenciés avec **pratique compétitive**, un carton de course peut être demandé pour participer aux courses Ufolep.

Ce carton est **offert** au(x) licencié(s) demandeur(s) par le CSC Vouillé, à la condition de prendre le départ d'**au moins une course** dans la saison. Si cette condition n'est pas respectée, le CSC Vouillé demandera au(x) licencié(s) concerné(s) le remboursement du carton.

➤ Consignes de Sécurité

- ✚ Port du casque **obligatoire** pour toutes les sorties organisées par le CSC Vouillé.
- ✚ Port du « gilet de sécurité ou blouson **Fluo** » obligatoire pour toutes les sorties par un temps où la visibilité est réduite (brouillard).
- ✚ Respect du code de la route dans son intégralité lors des sorties organisées par le CSC Vouillé.
- ✚ Prendre ses distances avec le cyclo qui nous précède.
- ✚ Anticiper les dépassements pour éviter les écarts imprévus.
- ✚ Ne jamais croiser les roues, surtout lors d'une sortie avec un vent latéral soutenu.
- ✚ Ne jamais se retourner sans prendre appui sur l'épaule du cyclo qui se trouve à votre côté.



➤ Charte de bonne conduite de l'adhérent

- ✚ Le parcours du dimanche tu consulteras afin de ne pas “ enquiquiner ” les autres et d'éviter tout risque de confusion et de chute.
- ✚ Avant l'heure tu arriveras aux sorties du dimanche afin de saluer les copains et d'obtenir toutes les informations se rapportant à la vie du club.
- ✚ Les tenues du club tu porteras.
- ✚ Un coéquipier en difficulté (fatigue, incident mécanique, crevaison...) jamais tu n'abandonneras. S'il décide de rentrer seul à son rythme, le reste du groupe tu préviendras.
- ✚ La route tu partageras avec les automobilistes.
- ✚ Si tes capacités le permettent, des relais tu prendras, et du vent tu protégeras tes coéquipiers.
- ✚ Une part active tu prendras dans toutes les manifestations organisées par le club.
- ✚ Ta licence tu renouvelleras au plus tard le jour de l'Assemblée Générale. En cas de difficulté, le Bureau tu préviendras.
- ✚ Un point d'honneur tu mettras à assister à l'Assemblée Générale. En cas d'absence, le Bureau tu avertiras.
- ✚ Pour fêter ton anniversaire, à boire tu amèneras !